

L'actualité de la Direccte Grand Est a été essentiellement consacrée à l'information des entreprises, organismes partenaires et salariés en période de crise sanitaire et de reprise économique après le déconfinement.



France Relance, plan de relance de l'activité

Le Gouvernement lance un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. L'objectif : transformer l'économie en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs et faire en sorte que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise en 2022. A ce titre, la Direccte Grand Est est d'ores et déjà mobilisée afin de soutenir et susciter les initiatives de ses partenaires.

Le Plan de relance de 100 milliards d'euros s'articule autour de 3 priorités : l'écologie (30Mds€), la compétitivité (35Mds€) et la cohésion (35Mds€). Il vient renforcer la mobilisation du Gouvernement immédiate et continue depuis le début de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des 470 milliards d'euros déjà mobilisés depuis mars

2020 pour financer les mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19. Les mesures du Plan de relance entreront en vigueur progressivement jusqu'en 2022.

Toutefois, certaines mesures ont déjà été adoptées pour 2020 (mesures pour l'emploi des jeunes, activité partielle de longue durée, soutien financier à la relocalisation notamment).

La plupart des autres mesures seront inscrites dans les projets de loi de finances pour 2021 et votées d'ici la fin de l'année 2020. Le Gouvernement fera du suivi de l'exécution du Plan de relance une priorité de la dernière partie du quinquennat.

[En savoir plus](#)

ENTREPRISES, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'activité partielle

Inscrite au cœur du plan de relance, l'**activité partielle de longue durée (APLD)** est mise en place pour aider les entreprises à faire face à l'impact de la crise sanitaire COVID-19 avec pour objectif de préserver les emplois et de sauvegarder les compétences des salariés.

L'APLD est un dispositif de soutien à l'activité économique qui offre la possibilité à une entreprise - confrontée à une réduction durable de son activité - de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

[En savoir plus](#)

L'emploi

Plan #1jeune1solution

Le Gouvernement a lancé un plan à destination des jeunes de 6,5 milliards d'euros soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes.

Des mesures spécifiques pour booster l'apprentissage sont prévues dans le cadre du plan #1jeune1solution :

- ◆ **Pour les CFA**, un financement exceptionnel pour garantir la formation et investir dans des équipements numériques ;
- ◆ **Pour les entreprises, une aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'un apprenti en première année :**
 - 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti mineur,
 - 8 000 € pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans.Cette aide couvre ainsi 100 % du salaire de l'apprenti de moins de 21 ans et 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus.
- ◆ **Pour les apprentis, un assouplissement de certaines conditions :**
 - Deux fois plus de temps, pour trouver un contrat d'apprentissage ;
 - Un délai de 6 mois pour signer un contrat d'apprentissage.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2020.

[En savoir plus](#)

Le DuoDay 2020 a été reporté au jeudi 19 novembre 2020. Cette édition exceptionnelle a été programmée durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, pour toujours plus d'interactions et de collaborations vers l'inclusion.

Appel à projets pour répondre aux besoins en compétences des entreprises

La Banque des Territoires Grand Est, lance, pour le compte de l'État et la Région Grand Est, un appel à projets territorialisé de l'action « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes » [IFPAI], afin d'accompagner les entreprises dans l'anticipation des mutations économiques.

Date limite de l'appel à projets : 31 décembre 2020.

[Lien vers l'article](#)

Appel à mobilisation : Programme SEVE emploi

Ce dispositif sert à renforcer le retour à l'emploi durable de salariés en insertion en passant par la formation-action de SIAE aux techniques de médiation active. Les SIAE intéressées devront répondre pour le 6 novembre 2020 au plus tard à l'appel à candidatures 2021.

[Lien vers l'article](#)

Parcours Emploi Compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences et restent prescrits dans le cadre du CUI - CAE dans le secteur non marchand. **6 841 PEC (parcours emploi-compétences) pourront être prescrits cette année dans la région Grand Est.**

[Lire l'article](#)

Le soutien à l'économie

Plan de soutien à l'automobile

Pour permettre à la filière automobile de rebondir après la crise, le Gouvernement a lancé le 26 mai 2020 un vaste plan de relance automobile dont l'objectif est de produire en France les véhicules propres de demain pour rester une grande nation de l'automobile. Le budget total est de 8 Md€ d'aides d'investissements et de prêts. Ce plan comporte :

- un soutien immédiat à la demande (bonus écologique, borne de recharge...)
- un soutien à l'offre, à l'investissement pour consolider et rendre compétitif,
- le soutien à l'usine pilote de fabrication de batteries électriques,
- le soutien aux salariés avec le déploiement d'un plan de développement des compétences et une ambition renforcée pour la formation en alternance.

[Lire l'article](#)

La Semaine de l'Industrie est reportée en mars 2021

En raison de l'épidémie de Coronavirus - COVID 19 et de les incertitudes liées à la situation sanitaire, la 10^e édition de la Semaine de l'industrie est reportée en mars 2021. Cf. [site dédié](#).

Les sous-traitants de l'aéronautique face à un nouveau défi

L'aéronautique participe à l'attractivité et à la compétitivité du territoire régional, avec plus de 11 000 emplois directs et des acteurs tels que les **clusters Aériades et Aéro Alsace**.



Un plan de relance de 15 milliards d'euros à destination de la filière aéronautique dont 7,5 milliards pour le soutien de la compagnie Air France., a été lancé fin juin. Le soutien des entreprises sous-traitantes de la filière s'articule **en trois volets** : renforcer les fonds propres des entreprises qui ont particulièrement souffert des arrêts de commandes de leurs donneurs d'ordres, la possibilité de candidater à un appel à manifestation d'Intérêt (AMI) doté de 100 millions d'euros pour 2020, et soutenir les projets de R & D dans le cadre de l'émergence de l'« avion vert » reposant sur une propulsion plus respectueuse de l'environnement recourant aux biocarburants hydrogène...

[En savoir plus](#)

Télétravail : quel impact sur la cybersécurité de votre entreprise ?

Cette façon de travailler expose les télétravailleurs et leurs entreprises à des types de danger et de menaces plus fortement que dans leurs locaux habituels. Que faire alors pour minimiser l'impact du télétravail sur la cybersécurité de l'entreprise ?

[cf. quelques conseils et bonnes adresses.](#)

Le médiateur des entreprises en Grand Est

Le Médiateur des entreprises peut venir en aide à toute entreprise, organisation publique ou privée (quels que soient sa taille et son secteur d'activité) rencontrant des difficultés dans ses relations commerciales avec un partenaire (client ou fournisseur), qu'il soit, lui aussi, privé ou public.

[Rappel de la procédure de saisie](#)

CONCURRENCE-CONSOMMATION

Vadémécum à destination des professionnels

Vous venez de créer votre entreprise et vous vous posez des questions quant à la réglementation régissant votre activité ? Vous voulez connaître vos droits et obligations lorsque vous contractez avec un fournisseur ou un client ?

La DGCCRF vous propose un vadémécum pour vous aider à trouver les réponses à vos interrogations en matière de droit de la consommation et de la concurrence, et vous éclairer sur vos droits et vos obligations.

De plus, en période de reprise d'activité liée à l'épidémie de COVID-19, la DGCCRF publie un vademecum post-COVID pour faciliter la relance de l'activité.

[Lire l'article](#)

**Bilan de l'année 2019 de la DGCCRF**

En 2019, **99 500 établissements et 15 000 sites internet ont été contrôlés** partout en France.

Les chiffres clés de l'activité 2019, les enquêtes marquantes ainsi que les sujets d'actualité sont publiés sur le [site de la DGCCRF](#).

Attention arnaques ! Après la période du COVID, la reprise de l'économie attire les escroqueries en tous genres.

La période actuelle de reprise de l'activité économique est déstabilisante et peut s'accompagner d'une baisse de vigilance sur les différentes arnaques qui menacent les entreprises.

Un guide, proposé par les services de l'État et les autorités de contrôle, expose les principales techniques des escrocs actuellement recensées ainsi que les solutions pour ne pas vous faire prendre...

[Pour en savoir plus](#), téléchargez le Guide de prévention pour un déconfinement réussi et une reprise d'activité sans arnaques.

Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise

Le ministère du travail a mis à jour le protocole national de déconfinement pour assurer la sécurité et la santé des salariés. Cette nouvelle version, présentée le 31 août aux partenaires sociaux, s'applique au 1^{er} septembre 2020.

Un questions-réponses vient compléter l'information des employeurs, salariés, particuliers et les professionnels des secteurs du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle.

[En savoir plus](#)

**Elections dans les TPE**

Au 1^{er} semestre 2021, près de 4,5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs, sont appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les quatre prochaines années.

[Consultez la liste des organisations syndicales dont la candidature a été déclarée recevable pour la région Grand Est.](#)

Santé au travail : la signature des premiers CPOM de seconde génération en Grand Est

Le 25 juin 2020, quatorze contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été signés dans le Grand Est.

[En savoir plus](#)

Directive détachement des salariés

Adoptée après deux ans de négociations, la directive 2018/957 qui révisé la première directive « Détachement » adoptée en 1996 est entrée en vigueur le 30 juillet 2020. [En savoir plus](#)

Les publications de la Direccte Grand Est

- [Plaquette d'information « Que faire des déchets de matériaux contenant de l'amiante ? »](#)

- [Guide de la négociation sur le CSE](#)

Ce guide s'adresse aux acteurs du dialogue social dans l'entreprise. Il se focalise sur les possibilités de négocier sur le comité social et économique (CSE) dans l'entreprise ou l'établissement.

- [L'inaptitude du salarié](#)

Cette plaquette d'information éditée par la Direccte Grand Est rappelle les procédures à suivre pour l'inaptitude au poste ou la mise en invalidité du salarié.

ÉTUDES - STATISTIQUES

[Marché du travail 2^e trimestre 2020](#)

[Taux de chômage localisés du 1^{er} trimestre 2020](#)

[Évolution de l'emploi salarié au 1^{er} trimestre 2020](#)

[Emploi intérimaire - Situation à fin avril 2020](#)

[Caractéristiques et dynamiques du travail transfrontalier entre le territoire Nord lorrain et le Luxembourg](#)

Mise à jour 2020 des Portraits de territoires : Les portraits de territoires synthétisent les éléments de contexte propres au cadre d'intervention de la Direccte : population, tissu productif, emploi, marché du travail, politique de l'emploi et commerce extérieur.

 Direccte Grand Est

6, rue Gustave-A. Hirn - 67085 Strasbourg Cedex
<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

Directrice de publication : Isabelle Notter

Pour vous abonner ou désabonner :
ge.communication@direccte.gouv.fr